



RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1998 B 03853

Numéro SIREN : 419 769 682

Nom ou dénomination : HABITAT PIERRE INVESTISSEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 26/12/2014 sous le numéro de dépôt 41847

HABITAT PIERRE INVESTISSEMENT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 293 600 Euros
Siège social : 63 boulevard du Maréchal Joffre
92340 BOURG LA REINE
419 769 682 RCS NANTERRE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 12 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze,
Et le douze décembre à 12 heures,

Les associés se sont réunis en Assemblée Générale au siège social, sur convocation qui leur a été faite par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Julien LORENZETTI, Président.

Le Président constate que la société REVISION CONSEIL AUDIT, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Le Président constate que les associés présents ou représentés détiennent au moins la moitié du capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation des associés ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux Comptes ;
- la feuille de présence et les pouvoirs des associés représentés ;
- le texte des résolutions proposées ;
- le rapport du président ;

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été adressés aux associés en même temps que les convocations à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Démission de Madame Michèle MONTEL de ses fonctions de Directeur Général ;
- Démission de Madame Camille LORENZETTI de ses fonctions de Directeur Général Délégué ;



- Nomination de Madame Camille LORENZETTI en qualité de Directeur Général ;
- Agrément de la cession de 5 actions détenues par Madame Michèle MONTEL au profit de Madame Camille LORENZETTI ;
- Agrément de Madame Camille LORENZETTI en qualité de nouvelle associée ;
- Pouvoir pour les formalités ;

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte de la démission de Madame Michèle MONTEL de ses fonctions de Directeur Général prenant effet à compter du 15 décembre 2014, et en conséquence, lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, prend acte de la démission de Madame Camille LORENZETTI de ses fonctions de Directeur Général Délégué prenant effet à compter du 15 décembre 2014, et en conséquence, lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, décide de nommer en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée,

Madame Camille LORENZETTI, née le 16 décembre 1976 à FONTENAY AUX ROSES (92), de nationalité française, demeurant 10, rue Joseph Leguay, 92260 FONTENAY AUX ROSES.

Madame Camille LORENZETTI déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur.

Le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Le Directeur Général pourra prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Président et du projet formé par Madame Michèle MONTEL de céder à Madame Camille LORENZETTI, née le 16 décembre 1976 à FONTENAY AUX ROSES (92), de nationalité française, demeurant 10, rue Joseph Leguay, 92260 FONTENAY AUX ROSES, 5 actions de la Société lui appartenant, agréée cette cession.

L'Assemblée Générale décide également d'agréer Madame Camille LORENZETTI en qualité de nouvelle associée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par :

Le Président
Monsieur Julien LORENZETTI



Madame Camille LORENZETTI
« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions
de Directeur Général

